

M. MAYBANK: Cependant, d'après ce que vous avez dit, cela ne se produit pas souvent?

M. WILSON: Ça arrive assez souvent avec la sorte de papier qu'on est obligé d'utiliser actuellement. Voilà la raison. Le papier colle, il n'enveloppe pas comme il faut et il faut le remettre dans la machine.

M. MAYBANK: D'après la façon dont vous avez parlé tout à l'heure, j'aurais cru que cela était tout à fait accidentel, et maintenant vous dites que c'est fréquent.

M. WILSON: Non monsieur. Ça se produit fréquemment et il faut en tenir compte dans les frais d'emballage.

M. MAYBANK: Ce n'est pas suffisant pour ralentir sensiblement la production?

M. WILSON: Au point de vue de l'emballage, non.

M. JOHNSTON: Cette lettre-ci n'est pas longue et, comme je vais y faire allusion tout à l'heure, je devrais peut-être la lire d'abord.

Le PRÉSIDENT: Si vous considérez que le Comité devrait en connaître la teneur...

M. JOHNSTON: Si vous voulez, je vais la lire.

Le PRÉSIDENT: Très bien.

M. JOHNSTON: La lettre est datée du 6 février 1948 et se lit comme suit:

M. Charles W. Lownie,
Commission des prix et du commerce,
330, rue Bay,
Toronto, Ontario.

Cher monsieur Lownie,

À la suite de votre visite à notre bureau hier, nous avons préparé comme il a été convenu alors entre nous, des renseignements sur la production et la vente d'un millier de pains blancs, marque régulière Christie, pour le mois d'août 1945, 1946, 1947 et novembre 1947.

Comme je vous l'ai expliqué au téléphone hier, nous avons employé pour les périodes antérieures la formule que nous utilisons actuellement et dont nous nous servions en novembre 1947. Je vous disais aussi qu'il s'est présenté des occasions, dans le passé, où il a fallu employer des succédanés pour le sucre et le saindoux. Nous croyons que les méthodes employées fournissent une base de comparaison sur laquelle on peut se fier. Nous croyons que c'est là ce que vous désirez.

Nous avons exprimé en pourcentage les frais de vente et d'administration, comme nous vous l'avons indiqué au téléphone, et ces pourcentages sont en proportion du nombre des autres produits de boulangerie, tels que petits pains, petits pains sucrés au lait, etc. De cette façon, le pourcentage est plus bas que si les frais d'administration n'avaient été appliqué qu'au nombre de pains.

En partant, hier, vous avez demandé pourquoi le prix du pain a récemment été augmenté. Nous croyons que l'étude de l'analyse ci-jointe vous fournira les renseignements désirés.

Bien à vous,

CHRISTIE'S BREAD LIMITED,

Vice-président.